

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL **du 06-12-2022**

Présents :

Cindy VAN DE WALLE , Présidente
Serge BODEUX , Bourgmestre
Martine SIMON , Fabrice JACQUES , Johan FLAMMANG , Echevins
Jean-Marc DEVILLET , Sylvie FASBENDER , Marianne CORNET , Philippe COTON , Philippe JEANTY , José DISWISCOURT , Marc ANTOINE , Georges MORIS , Ahmed BERTHOME , Eric DESSE , Thomas CHARLIER , Conseillers Communaux
Florence BRADFER , Directrice générale

Absents ou excusés :

Olivier BARTHELEMY , Echevins
Fabienne ZEVENNE , Présidente du CPAS
Nathalie MONFORT , Christophe MARQUIS , Conseillers Communaux

LE CONSEIL COMMUNAL REUNI EN SEANCE PUBLIQUE

Point (1) Travaux - Construction d'un chemin sur des chemins communaux et vicinaux existants non utilisés actuellement - Chemin de liaison entre la rue du Moreau et Sainte-Hélène, phase 1 : approbation du cahier spécial des charges, des conditions et du mode de passation

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Construction d'un chemin sur des chemins communaux et vicinaux existants non utilisés actuellement - Chemin de liaison entre la rue du Moreau et Sainte-Hélène, phase 1" a été attribué à Province de Luxembourg - Direction des services techniques, Square Albert 1er, 1 à 6700 ARLON ;

Considérant le cahier des charges relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, Province de Luxembourg - Direction des services techniques, Square Albert 1er, 1 à 6700 ARLON ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 149.450,00 € + 31.384,50 € (21% TVA) = 180.834,50 € ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par SPW - Département des Infrastructures subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2023;
Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 16 novembre 2022, le Directeur financier a rendu son avis de légalité le 17 novembre 2022;

Considérant que le Directeur financier avait un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité, soit au plus tard le 29 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré;

Mr Jean-Marc Devillet, Mme Sylvie Fasbender, Mr Philippe Coton et Mr Georges Moris quittent la séance.

DECIDE :

Par 3 NON (Mr Serge Bodeux, Mme Martine Simon et Mr Johan Flammang) et 9 absentions

Le point est rejeté.

Mr Jean-Marc Devillet, Mme Sylvie Fasbender, Mr Philippe Coton et Mr Georges Moris regagnent leur siège après le vote.
